

sainte Ligue, d'après les statuts approuvés par le Souverain Pontife, poursuit en même temps un double but : l'esprit de prière à propager et la dévotion du Sacré-Cœur à promouvoir (art. 1, 4).

Qu'arrivera-t-il, en effet, si, comme l'enseigne S. S. Léon XIII, dans son Encyclique de Noël, l'esprit de prière ravive la foi des peuples ? Il arrivera que le Sauveur leur apparaîtra sous cet aspect irrésistible, offrant à leurs yeux son cœur percé : *Aspiciant ad me quem confixerunt* (Zach. *Ibid*).

Alors,—seconde conséquence de l'esprit de prière,—ils seront touchés d'une vraie douleur ; et ils pleureront, *planget terra*, non seulement sur leurs propres maux, mais encore davantage sur les cruelles blessures infligées au Cœur du Christ, durant tout ce siècle de révolte sociale. Et, se consacrant à ce divin Cœur, comme il l'a demandé si instamment, et cela familles par familles, *familiæ et familiæ seorsum*, ils trouveront pleinement pour eux la source et l'océan des miséricordes ; et, avec les grâces de purification, couleront sur les âmes des peuples toutes les autres faveurs incomparables, si solennellement promises par le Sacré Cœur.

Alors, dans une longue mesure, le règne des idoles, et notamment du veau d'or, surtout leur règne social qui nous opprime, sera renversé ; et à leur place s'établira heureusement, dans les familles et les patries, le règne mille fois béni du Cœur de Jésus.

CONSÉCRATION DES FAMILLES AU DIVIN CŒUR DE JÉSUS POUR LE CENTENAIRE DE JUIN 1689.

Dans la mission toute divine que le Cœur de Jésus a confiée à la Bienheureuse Marguerite-Marie, nous devons distinguer deux périodes bien marquées.

La première commence en 1672 et a pour but le *culte individuel du sacré Cœur*, proposé à tout chrétien comme remède à ses infirmités personnelles.

La seconde période se manifeste en 1689 et a pour fin le *culte social du sacré Cœur*, proposé au roi de France comme remède aux maux de la nation.

C'est à la date du 17 juin 1689 que la Bienheureuse écrivit l'épître célèbre qui contient l'appel du divin Cœur au roi de France. Louis XIV connut-il cette lettre, ses vœux et ses promesses ? On ne sait. Toujours est-il que